



DELIBERATION N° 11/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT AVIS DE LA CACL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 32
Nombre de Prouration : 08
Date de convocation : jeudi 20 janvier 2022

Nombre de suffrages exprimés : 40
Vote :
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER - Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG (visio) - Claire CHINON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Seedna DELAR - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Elaine JEAN (visio) - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Teed GASPARD - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Chester LEONCE (visio) - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau (visio) - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Hélène SERVIUS - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Julner BELIZAIRE → **Prouration** à Farah KHAN GRISET – Ruth BIDIU-CEPRIKA → **Prouration** à Louis-Mike CALUMEY - Pascal BRIQUET → **Prouration** à Xavier CLERVAUX - Jean-Victor CASTOR → **Prouration** à Corine DIMANCHE - Jean-Philippe CHAMBRIER → **Prouration** à Daniel CASTOR - Serge FELIX → **Prouration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Prouration** à Chester LEONCE – Hélène PAUL → **Prouration** à Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Rolande SILEBER

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail, s'agissant notamment de ses articles L.3132-1 et L.3132-3 ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail modifié par l'article 8 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis de la Commission développement économique réunie en séance le lundi 24 janvier 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 26 janvier 2022 ;

Entendu le Rapport N° 11/2022/CACL relatif à l'avis de la CACL sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 11/2022/CACL** relatif à l'avis de la CACL sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2022.

EMET un avis favorable aux projets d'arrêtés municipaux des Communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral qui, par dérogation au repos dominical, accordent aux commerces de détail un nombre de dimanches travaillés annuel supérieur à 5 pour l'année 2022, tout en s'assurant du respect des dispositions prises par la loi pour les compensations devant être mises en place pour les salariés, soit pour les 12 jours suivants :

- Le dimanche 06 mars 2022 (*fête des grand-mères*) ;
- Le dimanche 17 avril 2022 (*fête de pâques*) ;
- Le dimanche 29 mai 2022 (*fête des mères*) ;
- Le dimanche 05 juin 2022 (*pentecôtes*) ;
- Le dimanche 19 juin 2022 (*fête des pères*) ;
- Le dimanche 21 août 2022 (*soldes et rentrée scolaire*) ;
- Le dimanche 28 août 2022 (*soldes et rentrée scolaire*) ;
- Le dimanche 20 novembre 2022 (*fêtes de fin d'année*) ;
- Le dimanche 27 novembre 2022 (*fêtes de fin d'année*) ;
- Le dimanche 04 décembre 2022 (*fêtes de fin d'année*) ;
- Le dimanche 11 décembre 2022 (*fêtes de fin d'année*) ;
- Le dimanche 18 décembre 2022 (*fêtes de fin d'année*).

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 janvier 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK